



**Monsieur Le Préfet du Haut-Rhin**  
**Président de la Commission de suivi de Site**  
**MDPA/STOCAMINE**  
**7 rue Bruat 68000 COLMAR**

Richwiller le 2 septembre 2020

**Objet** : Demande d'audience du collectif DESTOCAMINE

Monsieur Le Préfet,

Le collectif DESTOCAMINE vous souhaite la bienvenue dans le Haut-Rhin.

Comme son nom l'indique, le collectif DESTOCAMINE défend un dossier qui lui tient à cœur, celui du site d'enfouissement de déchets toxiques dans les anciennes mines de potasse d'Alsace, STOCAMINE.

Le collectif DESTOCAMINE s'est constitué en 2010, il regroupe des citoyens soucieux de la préservation du patrimoine naturel de ce bassin de vie et bénéficie du soutien de nombreuses associations locales, y compris chez nos voisins allemands, eux aussi concernés par l'évolution du site, dans la mesure où nous partageons les ressources naturelles du bassin rhénan.

Nous ne reviendrons pas sur l'historique de STOCAMINE, qui a rencontré des réticences dès le départ. Les riverains, syndicats et écologistes alsaciens ont exprimé leurs inquiétudes quant au danger du stockage de déchets industriels dangereux sous la plus grande nappe phréatique d'Europe. Ces réserves et ces doutes se sont avérés fondés, lorsque le 10 septembre 2002, un « improbable » incendie s'est déclaré, les secours ont mis 2 mois pour l'éteindre.

Depuis le sinistre, après 16 ans d'études, de tergiversations des gouvernements successifs, l'arrêté préfectoral de mars 2017 autorise le « stockage illimité » de 42 000 tonnes de déchets hautement toxiques dans ces galeries souterraines, malgré les protestations du Collectif DESTOCAMINE, des élus et de la population.

Nos députés, conscients des enjeux de ce dossier, s'en sont saisis et c'est ainsi qu'un groupe de parlementaires alsaciens a sollicité et obtenu la création d'une mission parlementaire flash.

Le 18 septembre 2018, les parlementaires ont présenté ce rapport devant les commissions de développement durable et des affaires étrangères de l'assemblée nationale. Ce rapport relate les failles des études menées avant l'ouverture du site, ainsi que les tromperies des discours tenus pour faire accepter le projet de stockage de déchets.

Dans leur rapport, ces élus exposent clairement que la meilleure solution reste l'extraction de « TOUS » ces déchets, par principe de précaution et pour la préservation de la nappe phréatique. Par ailleurs, tous les experts reconnaissent que la saumure polluée entrera tôt ou tard en contact avec la nappe phréatique, seuls les délais et la quantité restent une inconnue que l'entreprise Stocamine cherche constamment à minimiser et banaliser.

Malgré ce rapport et les différentes études, Monsieur François De-Rugy alors ministre Transition Ecologique et Solidaire en janvier 2019, autorise le « Stockage Illimité » des déchets.

Aussi, Monsieur Le Préfet, nous sollicitons une audience afin de vous exposer très concrètement nos motifs d'inquiétude d'une part et nos espoirs, d'autre part, quant à la volonté du gouvernement à mettre en œuvre les solutions techniques aptes à préserver notre environnement comme il se doit.

En vous remerciant par avance de votre attention, et dans l'attente d'une proposition de rencontre, nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Yann FLORY

Porte-parole du collectif DESTOCAMINE